

**ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LA DEMANDE D'EXTENSION
DE LA CARRIERE de Vallabrix
2 avril – 4 mai 2012
Remarques sur l'orientation de l'enquête**

Ce qu'on retire de la lecture des conclusions : il n'y aucune prise en compte du constat général de la dégradation du paysage due à une exploitation continue des fronts depuis 15 ans sans végétalisation à l'Ouest.

Le site d'exploitation s'est fortement étendu à l'Ouest comme à l'Est où la réduction des canyons a donné lieu à un dégagement partiel de la colline. Depuis 3 ans, le massif apparaît de plus en plus fragile et exposé à l'érosion sur son versant nord.

C'est pourquoi, les habitants de Vallabrix qui se sont manifestés lors de l'enquête s'attendaient à ce que les conclusions apportent des réponses tangibles à leurs inquiétudes concernant :

La préservation de la partie EST du massif

La réhabilitation de la partie OUEST

Les conditions de l'exploitation : limitation des volumes extraits et compensation financière en raison des nuisances provoquées par les installations maintenues sur le site de Vallabrix.

La déception est grande. Seul le point de vue de l'entreprise semble avoir retenu l'attention de l'enquêtrice.

Nous voudrions revenir ici sur son analyse de la situation à Vallabrix.

1) Une zone d'exploitation élargie à l'Est depuis 2009

En 2009, par arrêté préfectoral, l'entreprise Fulchiron a été autorisée à intervenir sur la parcelle 1404 pour réduire les griffes d'érosion.

Rappel :

La réhabilitation des canyons à l'EST s'est déroulée en 2 temps, selon deux méthodes différentes.

- Le comblement par enrochement a été tenté au moment où l'entreprise a décidé de réaliser le bassin écrêteur (2008). Ces travaux visaient à réhabiliter le site sans augmenter l'impact paysager.
- La suppression des canyons par prélèvement de sable et réalisation de banquettes. (depuis 2009)

Si le résultat de cette méthode semble plus concluant, l'impact paysager est aussi beaucoup plus grand. L'exploitation a de fait gagné sur la partie Est du massif, ce que les habitants constatent avec regret.

Cette méthode fera-t-elle ses preuves à long terme ? On peut légitimement se poser la question. Les banquettes sont réalisées sur des paliers très hauts qui sont déjà en train de s'éroder. Aussi, avancer que « la carrière de Vallabrix est plus saine aujourd'hui qu'elle ne l'était en 1997 », c'est peut-être exact. Sera-t-elle aussi saine en 2027 ? Il paraît difficile de l'assurer.

Compte tenu de cette expérience, la possibilité laissée à l'entreprise d'intervenir sur cette partie pour stabiliser le versant pose problème. S'il faut, dans l'avenir, stabiliser une nouvelle fois des griffes d'érosion, le versant EST sera repris et vraisemblablement avec la méthode des banquettes. L'impact paysager que l'on voulait éviter en abandonnant cette partie du site de Vallabrix risque de revenir à l'ordre du jour.

Pour toutes ces raisons, l'abandon définitif de la partie EST apparaît comme une précaution utile. A charge pour l'entreprise de maintenir la stabilité de la colline en régulant son exploitation du côté de Saint-Victor. **La préservation du massif du Brugas est un engagement que l'entreprise a pris vis-à-vis des deux communes lors de l'enquête de 2009.**

2) Le traitement de la partie OUEST

. Une végétalisation trop tardive sur le flanc OUEST

Pour l'heure, les travaux de végétalisation bien visibles, sont ceux que la commune a exigés en 2004 et qui ont été réalisés à l'automne 2005. Ils auraient dû être menés pendant toute la première phase quinquennale selon l'arrêté de 2001.

Or l'absence de végétaux sur les banquettes dans la partie Ouest **est le facteur aggravant qui a favorisé l'érosion.** La loi imposait un résultat qui n'est pas au rendez-vous.

Aussi, sommes-nous étonnés de trouver cette remarque p.27 du rapport d'enquête :

« Depuis 6 à 8 ans l'impact a augmenté : la nouvelle géométrie ayant été mise en place depuis 2010, il faut laisser le temps à la végétation de s'installer. »

Depuis 2009, l'entreprise a essentiellement travaillé du côté EST. La nouvelle géométrie a été expérimentée sur cette partie de la carrière. A l'OUEST, la reprise des fronts commence à peine. Aucune végétation n'a été ajoutée à celle plantée par l'ONF à l'automne 2005. Voir la série de photos aériennes qui témoignent de cette situation. Elles ont été prises en octobre 2011.

C'est sur la base de ce constat qu'une priorité a été demandée : la réhabilitation côté Vallabrix avant l'extension côté Saint-Victor. **Cette priorité était la seule garantie pour que soit effectuée, sans délai, la réhabilitation intégrale du site de Vallabrix.**

L'argument économique invoquée pour la rejeter (p.34) mérite un examen. *Il n'est pas concevable de conditionner cette extension à la réhabilitation du secteur Ouest côté Vallabrix. En effet l'exploitation n'est viable que si l'exploitant peut en même temps stabiliser, réhabiliter et reboiser le secteur ouest et poursuivre son exploitation sur Saint-Victor. »*

La société Fulchiron exploite un gisement de silice sur la partie nord du massif du Brugas depuis plus de 10 ans avec l'autorisation d'extraire

250 000 T/an. Sur ce seul site, elle a pu équilibrer ses profits et ses investissements dans des travaux de stabilisation. L'exploitation et la réhabilitation sont les deux faces d'une même opération : la réalisation des paliers pour réhabiliter nécessite l'extraction des matériaux à commercialiser.

3) Le passage entre les deux sites

La crête – Le col

« L'élargissement des banquettes à l'Ouest n'entraînera pas l'abaissement de la ligne de crête..... » rapport p.27

Pourtant, l'abaissement de la ligne de crête est en train de se produire. Depuis un mois que l'entreprise travaille sur ce secteur, la partie sommitale a été fortement impactée.

Dès 2009, lors de l'enquête publique, le SDAP s'était inquiété de cet aspect du paysage et de l'impact de la nouvelle piste sur le passage en crête. Il avait posé certaines conditions dont il n'a pas été tenu compte dans le nouveau dossier d'enquête.

Le projet d'extension appelle un avis favorable aux conditions suivantes :

*-Préservation et remise en état de la crête et des versants du Brugas ;
- La reprise de la Carrière de la SPIR doit s'accompagner d'une amélioration du front visible d'Uzès*

(...)

-L'impact de la nouvelle piste, notamment sur passage en crête n'est pas suffisamment étudié. » (Rapport de la DRIRE du 16 juin 2009)

D'où la demande d'une étude plus détaillée et plus explicite de cette partie sensible qui sera à la jonction entre les deux sites, aussi bien au niveau de la crête que du col. En l'état du dossier, il est très difficile de visualiser l'effet que produira l'ouverture de la colline et la piste de circulation aménagée vers la sortie de Saint-Victor.

6) Le rôle des associations

Une vigilance constructive

Nous voulons rappeler que certains travaux destinés à limiter l'ensablement ont été entrepris sous la pression d'associations qui ne constataient pas d'amélioration dans l'état des cours d'eau et du site. C'est le cas de la construction du bassin écrêteur dû à l'action des associations de pêcheurs et de protection des rivières (Goujon uzétien, SMAGE des Gardons). C'est le cas aussi de l'essai de reboisement sur les paliers à l'Ouest.

Aussi, à l'historique de l'entreprise concernant ses travaux, cité dans le rapport page18, pour faire bonne mesure, nous souhaiterions que soit ajouté l'historique des démarches de l'association « Bien vivre à Vallabrix » et de la commune. Rappelons ici seulement qu'un arrêté de mise en demeure avait été obtenu en 2004 demandant à l'exploitant d'appliquer les dispositions de l'arrêté préfectoral n° 016156N du 18/07/2001 (annexe 1).

Conclusion

En 2001, l'arrêté n'avait pas accédé à la demande de l'entreprise qui sollicitait un accord pour l'extraction de 400000T de silice/an. Pour autant, depuis, l'entreprise s'est maintenue et continue son activité. Aujourd'hui, nous demandons que cette limite soit reconduite au nom de la préservation des ressources naturelles, dans une perspective de développement durable.

Ce faisant, nous adhérons aux principes énoncés lors de la journée sur le paysage organisée par la Préfecture du Gard le 2 septembre 2009. C'est sur la base de la déclaration de Martine Laquière, alors secrétaire générale de la Préfecture, que les participants ont débattu :

« Le paysage constitue un élément essentiel du bien-être individuel et social et une ressource économique reconnue. Il est constitutif du patrimoine commun de la nation.

Sa préservation est toutefois soumise à des pressions diverses. La recherche d'une approche équilibrée et durable est donc indispensable. »

En délibérant sur le projet d'extension de la carrière du Brugas, les élus de Vallabrix ont rappelé ces valeurs, plus que jamais d'actualité. (Annexe 2)

Toutes ces raisons nous conduisent à demander que l'expérience des 15 dernières années, exprimée par la population et les associations, soit prise en compte dans le nouvel arrêté préfectoral pour que l'approche du dossier soit « équilibrée et durable ».

Nous demandons notamment que:

- **la parcelle 1404 soit définitivement exclue du périmètre d'exploitation**
- **la partie ouest côté Vallabrix soit préalablement réhabilitée avant le passage sur Saint-Victor**
- **un nouveau contrat de foretage soit étudié entre les 3 parties prenantes de ce site, la société exploitante, la commune détentrice de la ressource, la commune où s'effectue l'activité de traitement des matériaux.**